



Rennes, le 8 mars 2010

Nouvelle directive « Machines » : du changement pour les entreprises

La CRCI de Bretagne, l'AFNOR, l'APAVE et la CRAM de Bretagne se mobilisent pour informer les entreprises fabricant ou important des machines, sur les changements induits par la nouvelle directive « Machines ». Ils organisent une réunion d'information conjointe le 26 mars prochain, de 9h à 12h30, à la CCI de Brest.

Toutes les machines mises sur le marché en Europe doivent porter le marquage CE. Ce marquage obligatoire atteste que les machines respectent les exigences réglementaires qui leur sont applicables. **De nouvelles exigences techniques relatives aux machines sont devenues obligatoires depuis le 29 décembre 2009.** De même, les modalités d'attestation de la conformité à ces exigences ont évolué avec l'arrivée de la nouvelle directive machines 2006/42.

**Réunion d'information
26 mars prochain, de 9h à 12h30,
à la CCI de Brest (Salle des Assemblées)**

La réunion abordera à la fois les évolutions réglementaires et les changements induits sur les normes européennes harmonisées. **Elle s'adresse à toutes les entreprises qui conçoivent et fabriquent des machines, ainsi qu'à toutes celles qui achètent/importent, réceptionnent, utilisent ou réalisent des opérations de maintenance sur des machines.**

Au sein des entreprises, les dirigeants, responsables techniques, services de maintenance, bureaux d'études et des méthodes, services achats, CHSCT...sont concernés par le thème de cette réunion.

Programme disponible en cliquant [ici](#).

Si vous souhaitez assister à cette opération, contactez directement :
Magali SEZNEC - Entreprise Europe Ouest - magali.sezniec@bretagne.cci.fr
Tél : 02 99 25 41 57

Contact Presse : Nicolas Cavagni - Responsable communication – Tél :02 99 25 41 35